

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 031-243100906-20250304-20250304002-DE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Procurations : 0

Votants : 16

Date de la convocation : 24 février 2025

SEANCE DU 4 MARS 2025

N° 2025-03-04-002

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Elodie FAJEAU, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Jean-Claude PAVE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Stéphanie BILLIET, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration :

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2024-12-03-003 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 ET A L'ETAT, AU TITRE DE LA DETR, POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU NOUVEAU BATIMENT ET DE LA RENOVATION DU SOL DES ESCALIERS, DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA SALLE DES MAITRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame la Présidente expose :

Après renseignements auprès des services de l'Etat, il s'avère que la demande de subvention pour le changement des menuiseries extérieures du nouveau bâtiment ne peut pas être traitée au titre de la DETR mais au titre du FONDS VERTS.

Lors du dépôt de la demande de subvention à l'Etat, au titre de la DETR pour la rénovation du sol, les services de l'Etat nous ont demandé d'individualiser la demande de subvention.

Il convient donc d'annuler la délibération n° 2024-12-03-003 et de reprendre une délibération pour chaque type de travaux.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 031-243100906-20250304-20250304002-DE





Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Annule** la délibération n° 2024-12-03-003.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 mars 2025
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le 05/03/2025



Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente